

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DELFINGEN INDUSTRY

(Article L.225-37 du code de commerce)

En application des dispositions légales, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société et du Groupe ainsi que des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

La société s'est attachée à respecter l'esprit du cadre de référence complété du guide d'application rédigé par le Groupe de Place créé par l'Autorité des Marchés Financiers pour faire évoluer et améliorer l'organisation et la mise en œuvre de son dispositif de contrôle interne tout en veillant à la bonne adéquation de cette organisation avec ses processus opérationnels et la taille du Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 mars 2017. Depuis le 5 mars 2010, le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, établi par MIDDLENEXT est applicable au sein de la société. Il est à noter que, lors de sa réunion en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a analysé les points de vigilance et les recommandations édictées par ce code. A l'issue de cette analyse, le Conseil a décidé d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT modifié, et de l'appliquer dans son ensemble.

Liste des services concernés par l'établissement de ce rapport

Afin de se conformer aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers telles que ressortant du paragraphe 1 du « rapport 2009 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », le Président précise les services ayant contribué à la réalisation du présent rapport, à savoir :

- Direction Générale ;
- Direction Financière ;
- Direction Juridique ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Directions Opérationnelles.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Les statuts de la société et le Conseil d'administration n'ont fixé aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président établit en fin d'exercice le planning des réunions du Conseil pour l'exercice suivant.

Il prépare l'ordre du jour, le communique aux membres du Conseil environ une semaine avant la réunion et convoque le Conseil. Il dirige les débats lors des réunions.

Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour est remis au début de chaque réunion. Dans le souci de bénéficier d'une vision extérieure et d'avis indépendants, le Conseil d'administration a souhaité s'ouvrir à des personnes extérieures au Groupe.

La composition du Conseil est la suivante :

M. Bernard Streit, Président du Conseil d'administration, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

Mme Françoise Streit, administrateur, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

S.A DELFINGEN Group, administrateur, représentée par Monsieur Gérald Streit, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

M. Juan Manuel Diaz Huder, administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

M. Georges François, administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

Mme Annie Kahn, administrateur, nommée jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

M. Cataldo Mangione, administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

M. Michel de Massougnès des Fontaines, administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

M. Stefaan Vandeveld, administrateur coopté, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En raison de la taille de la société, d'un organigramme juridique très simplifié et de la relation étroitement entretenue entre le Conseil d'administration, le Comité Exécutif et les différentes directions fonctionnelles, le Conseil d'administration ne compte qu'un comité spécialisé.

En effet, la société a décidé de constituer un Comité d'Audit lors du Conseil d'administration en date du 25 juin 2010 en vue de satisfaire aux obligations de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes imposant aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'établir un tel comité.

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni aux dates suivantes :

- Le 12 février 2016, avec pour ordre du jour, la prise d'acte de la démission d'un administrateur ;
- Le 25 mars 2016, avec pour ordre du jour, le rapport du Président du Comité d'audit sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015, l'examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015, l'examen des documents de gestion prévisionnels, le projet d'affectation et de répartition du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015, la rémunération des membres du Conseil d'administration, l'approbation du remboursement de l'ensemble des frais engagés (frais de déplacements et frais annexes) par les administrateurs dans le cadre des réunions de travail du Conseil d'administration ainsi que toute autre commission annexe, les conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce, la proposition de délégation de compétence au Directeur Général en matière d'octroi de garanties bancaires et corporates ; fixation des plafonds d'autorisation, la proposition de renouvellement des délégations de compétence au Conseil, la convocation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2015, l'adoption des rapports du Conseil et des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, l'adoption du projet de Document de Référence, l'examen et l'adoption du rapport social et environnemental, l'adoption du rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- Le 29 avril 2016, avec pour ordre du jour, l'autorisation préalable de la signature d'une convention de crédit, l'autorisation préalable de la signature d'un contrat d'ouverture de crédit en compte-courant, convention réglementée : autorisation préalable de la signature d'une convention de cession de créance ;

- Le 29 juillet 2016 avec pour ordre du jour, l'arrêté du chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2016 ;
- Le 09 septembre 2016, avec pour ordre du jour, le rapport du Comité d'audit, le rapport des Commissaires aux comptes, l'arrêté des comptes consolidés du premier semestre 2016, l'arrêté du rapport d'activité semestriel, la révision du compte de résultat prévisionnel, l'établissement de la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du premier semestre, l'autorisation de donner des cautions, avals et garanties, acompte sur versement des jetons de présence ;
- Le 25 novembre 2016, avec pour ordre du jour, l'approbation du budget 2017, autorisation préalable d'une convention réglementée : convention de successeur, information relative au Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT et réflexion sur la modification du Règlement Intérieur, Prise d'acte de la démission d'un membre du Comité d'audit, Nomination d'un nouveau membre du Comité d'audit, Auto-évaluation des travaux du Conseil d'administration, Augmentation de capital d'une filiale (DELFINGEN BR-Sao Paulo), Augmentation de capital d'une filiale (DELFINGEN MA-Tanger), Autorisation préalable d'une convention réglementée : cession de créances, Augmentation de capital d'une filiale (DELFINGEN India), Augmentation de capital d'une filiale (DELFINGEN Deutschland Holding), Autorisation préalable d'une convention réglementée : cession de créances, Autorisation préalable de procéder à une acquisition, Autorisation de procéder à la mise en œuvre de garanties bancaires.

Le Conseil d'administration prend toutes les décisions légales et met en œuvre la stratégie définie par le Comité Exécutif, logé dans la société DELFINGEN Group S.A, contribue à son expression et prend connaissance de la vie de la société ainsi que des perspectives envisagées. Le Président du Conseil d'administration est chargé de présenter les dossiers et, le Directeur Général, en sa qualité de mandataire social, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le Comité Exécutif sont le résultat de réunions, d'entretiens ou de discussions entre le Conseil d'administration, la Direction Générale et les Responsables opérationnels.

Information des Administrateurs

Les membres du Conseil sont informés de manière régulière des affaires courantes. Ils sont informés spécifiquement des événements majeurs de la vie de la société et du Groupe.

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Préalablement à la réunion, chacun des membres reçoit les informations détaillées sur lesquelles portera l'ordre du jour.

Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration en date du 18 février 2011 stipule expressément que le Conseil se réunira au moins 4 fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Ce règlement intérieur rappelle également que le Président doit transmettre les informations appropriées aux membres du Conseil d'administration, et ce, en respectant un délai raisonnable.

Réunions du Conseil d'administration

En vertu de l'article 19 des statuts, le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il se réunit au minimum quatre fois par an, afin d'arrêter les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

Conformément à l'article 19 des statuts, les administrateurs sont convoqués par tous moyens et même verbalement. Aux termes de l'article 19-I des statuts, les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir au siège social ou en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs. D'une manière générale, les réunions du Conseil d'administration se tiennent au siège de la société.

Les procès-verbaux des réunions sont établis à l'issue de chaque réunion, sont adressés aux administrateurs et font l'objet de l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante.

Sur les 6 séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, toutes ont été présidées par Monsieur Bernard STREIT, Président du Conseil.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil aux réunions est de l'ordre de 85 %.

Séances de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration réunit l'ensemble des administrateurs ainsi que le Directeur Général de DELFINGEN Industry et le Comité Exécutif. Ces réunions sont des séances de travail d'analyse et de réflexion portant sur l'évolution de la situation du Groupe, ou sur des événements ou sujets particuliers plus ponctuels, sous l'impulsion du Comité Exécutif.

Au cours de la réunion, le Président et les Directeurs présentent un rapport sur l'activité et sur la situation générale du Groupe : ressources humaines, finances, affaires commerciales. Ils soumettent les points sur lesquels le Conseil est amené à débattre, à prendre position et à arrêter les mesures à mettre en œuvre.

Le projet de compte-rendu de la réunion est ensuite établi et transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le compte-rendu définitif est approuvé lors de la séance suivante.

Réunions mixtes

Des réunions mixtes rassemblent périodiquement les administrateurs et les membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif.

Au cours de ces réunions, regroupant l'ensemble des Directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe, sont examinées les questions et problématiques posées par le Conseil d'administration. Lors de ces réunions se décident les mesures et les plans d'actions à soumettre au Comité Exécutif. Ces réunions sont éventuellement ouvertes à des experts internes ou externes au Groupe venant apporter leur expertise en fonction du sujet à traiter. Ces réunions de travail interviennent de manière périodique. Des séances exceptionnelles sont organisées en fonction des besoins et des situations ponctuelles.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

La société DELFINGEN Industry est intervenante dans un pacte d'actionnaires conclu le 23 novembre 2009 entre la société DELFINGEN Group, sa société mère et le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA) ; ce pacte instaure diverses obligations réciproques à la charge de la société DELFINGEN Group et du FMEA, lesquels ont déclaré agir de concert dans le cadre d'une déclaration en date du 25 novembre 2009.

Du fait de la sortie du capital à hauteur des deux tiers de ses actions, le Fonds Avenir Automobiles (FAA anciennement FMEA) et DELFINGEN Industry ont amendé le pacte d'actionnaires afin de ne laisser subsister que l'engagement de concertation préalablement à toute décision justifiant la recherche d'une position commune ou de nature à affecter de façon significative la participation des parties au capital de DELFINGEN Industry.

La durée du pacte d'actionnaires a été étendue jusqu'au 31 décembre 2019, et se renouvellera par périodes de 2 ans sauf dénonciation de l'une des deux parties au moins 6 mois avant la fin de l'une des périodes.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social – Historique des attributions durant les exercices antérieurs

Néant

Actions de performances attribuées aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants

Néant

Contrats de travail, Indemnités, Régimes de retraite complémentaires des mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Bernard STREIT, Président du Conseil d'administration Début du mandat : AG du 24/06/2011 Fin du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2016	Non	Non	Non	Non
Gérald STREIT, Directeur Général Nommé par le Conseil d'Administration du 03/04/2015	Non	Non	Non	Non

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre d'une part, l'un des membres des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale et ses intérêts privés ou tous autres devoirs lui incombant en exercice de cette fonction, et d'autre part, la société.

Modalités de convocation des Assemblées

Aux termes de l'article 26 des statuts, les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, ou par toute personne habilitée à cet effet. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est faite quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social, soit par lettre simple adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives, ainsi que par avis inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée sont convoquées six jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette seconde Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

L'article 28 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

« ARTICLE 28 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité. S'il s'agit d'un actionnaire personne physique, celui-ci ne pourra être représenté que par un mandataire actionnaire membre de l'Assemblée ou par son conjoint.

Ce droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires. »

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social*

Nom	2016	2015	2014
Bernard STREIT			
Rémunération fixe	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Rémunérations au titre d'un mandat social exercé sur DELFINGEN Group	71 488 €	70 431 €	70 431 €
Jetons de présence	-	-	-
Avantages en nature	2 729 €	1 407 €	1 266 €
Total	74 217 €	71 838 €	71 697 €
Nom	2016	2015	2014
Gérald STREIT			
Jetons de présence	12 200 €	15 250 €	10 675 €
Rémunération issue d'un contrat de travail	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Avantages en nature	3 764 €	3 515 €	3 420 €
Rémunérations au titre d'un mandat social exercé sur DELFINGEN Group	172 500 €	150 000 €	133 520 €
Total	188 464 €	168 765 €	147 615 €

Tableau concernant les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants*

Nom	2016	2015	2014
Françoise STREIT			
Jetons de présence	-	-	-
Rémunération issue d'un contrat de travail	27 884 €	27 922 €	26 548 €
Rémunération variable	-	-	-
Total	27 884 €	27 922 €	26 548 €
Nom	2016	2015	2014
Georges FRANCOIS			
Jetons de présence	13 725 €	18 300 €	10 675 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	13 725 €	18 300 €	10 675 €
Nom	2016	2015	2014
Michel de MASSOUGNES des FONTAINES			
Jetons de présence	9 150 €	10 675 €	6 100 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	9 150 €	10 675 €	6 100 €

Nom	2016	2015	2014
Juan Manuel DIAZ HUDER			
Jetons de présence	9 150 €	10 675 €	6 100 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	9 150 €	10 675 €	6 100 €
Nom	2016	2015	2014
Cataldo MANGIONE			
Jetons de présence	15 250 €	25 925 €	6 100 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	15 250 €	25 925 €	6 100 €
Nom	2015	2014	2013
DELFINGEN Group			
Jetons de présence	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	-	-	-
Nom	2016	2015	2014
Annie KAHN			
Jetons de présence	7 625 €	10 675 €	6 100 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	7 625 €	10 675 €	6 100 €
Nom	2016	2015	2014
Stéfaan VANDEVELDE			
Jetons de présence	7 625 €	9 150 €	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	7 625 €	9 150 €	-

*Nous attestons que lesdits tableaux reflètent bien l'intégralité des rémunérations perçues par les mandataires de la part de toutes les sociétés du Groupe ainsi que de DELFINGEN Group, et qu'il n'en existe pas d'autre. Il est rappelé que les charges d'exploitation comprennent des management fees et autres charges refacturés par DELFINGEN Group et qui s'élèvent, pour 2016, à 3,3 M€ (cf. note N des états financiers consolidés).

Démarche d'analyse et perspectives

L'objectif du Groupe est de :

- Poursuivre l'amélioration du processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière, et à l'identification et l'analyse des risques ;
- Adapter en permanence ces outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe.

L'ambition du Groupe est de se doter de dispositifs de contrôle interne pertinents et performants à chaque niveau de responsabilité :

Basés sur :

- Un ensemble de procédures plus exhaustif ;
- La responsabilisation de l'ensemble des opérationnels qui sont au cœur des processus ;
- La mise en place d'une plateforme comptable et financière commune à tous les sites ;

Permettant de :

- Mieux contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- Mieux contrôler et renforcer le suivi des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables transmises ;
- Limiter les risques.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe ainsi que par le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Lors du Conseil d'administration en date du 5 mars 2010, la société DELFINGEN Industry a adhéré au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, établi par MIDDLENEXT et en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'administration du 10 février 2017 a analysé les points de vigilance et les recommandations édictées par ce code, dans sa version révisée. A l'issue de cette analyse, le Conseil a décidé d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT modifié, et de l'appliquer dans son ensemble.

En conséquence de cette adhésion sans réserve à ces recommandations, la société DELFINGEN Industry déclare se référer plus particulièrement aux stipulations des recommandations l'article R 10 et R13 dudit code concernant l'information sur les rémunérations versées aux dirigeants (et notamment les jetons de présence, mention à l'article 14 du Règlement intérieur du Conseil d'administration qui stipule que les jetons de présence sont attribués sur la base suivante : assiduité aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'à tout comité ou commission annexe, apport technique particulier lors d'opérations spécifiques). Par ailleurs, et afin de se conformer aux recommandations sur le gouvernement d'entreprise pour 2010 de l'Association Française de la Gestion Financière, les informations concernant les rémunérations figurent désormais dans un tableau intégrant ces données sur trois exercices sociaux.

Il est précisé que Monsieur Bernard STREIT ainsi que Monsieur Gérald STREIT ne sont liés à la société DELFINGEN Industry (ou d'ailleurs toute autre société composant le Groupe DELFINGEN Industry, à savoir DELFINGEN Group S.A, DELFINGEN Industry S.A et ses filiales étrangères et françaises) par aucun contrat de travail à quelque titre que ce soit.

Aucun mandataire social dirigeant ou non dirigeant ne perçoit de rémunération au sein de la société DELFINGEN Industry depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'activation de la société DELFINGEN Group. Les personnes concernées sont rémunérées au sein de la société DELFINGEN Group au titre de leur mandat social ou en tant que salarié.

PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du contrôle interne

Cadre de référence

DELFINGEN Industry a mis en place des outils et des procédures dans le cadre de son contrôle interne. Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe pris dans son ensemble.

Objectifs

Le système de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Il doit permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le système de contrôle interne mis en place fournit une assurance raisonnable de la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- Le respect des instructions et orientations fixées par la Direction ;
- La sauvegarde des actifs ;
- La prévention et la détection des fraudes ;
- La fiabilité, l'exhaustivité et la qualité de l'information produite, notamment l'information financière.

Par essence, le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques ont été totalement éliminés. Il a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

Dans le cadre du Groupe, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres aux filiales et aux relations entre société mère et sociétés consolidées.

Périmètre du contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe, le Groupe étant défini comme la société mère DELFINGEN Industry ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Composantes du contrôle interne et de gestion des risques

Environnement de contrôle

Le système de contrôle est construit autour d'une organisation basée :

1. Sur une Direction Opérationnelle qui regroupe l'ensemble des filiales, sous la responsabilité d'un Directeur Opérationnel.

Cette direction est structurée en fonction des regroupements stratégiques régionaux (activité automobile) ou locaux (marchés de spécialités).

Les regroupements stratégiques régionaux sont les suivants :

- EA (Europe, Afrique) ;
- NSCA (Amérique du Sud, Centrale et Amérique du Nord) ;
- Asie.

Ils regroupent les activités protection des faisceaux, transfert de fluides, assemblage mécanique et assemblage de faisceaux.

Par ailleurs, les marchés de spécialités regroupent :

- L'activité Equipements Electriques (ETIS) ;
- L'activité Textile Technique.

La Direction Opérationnelle s'appuie sur :

- Les Directions Commerciales ;
- La Direction Recherche et Développement ;
- Des Directions Centrales Opérationnelles (Qualité, Achats, Supply Chain, Gestion des données et Direction Industrielle).

2. Sur une Direction Centrale qui s'appuie sur les métiers de la Finance, des Ressources Humaines, du Juridique, de la Communication et des Systèmes d'Information.

Pour chacune de ces entités, le Groupe a défini leurs missions, leur organisation, leurs contributions aux décisions critiques, la mesure de leur performance et leurs échanges avec les autres entités.

Le Groupe est fortement attaché aux valeurs d'intégrité et d'éthique qui s'expriment dans les valeurs fondamentales du Groupe de responsabilité, de partage, de liberté et d'amélioration continue. Ce cadre de valeur fournit une référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes et a notamment pour objectif de promouvoir un comportement équitable et honnête dans la conduite des affaires et envers les clients, les fournisseurs, les salariés, les actionnaires... Tous les salariés ont pour responsabilité de s'y conformer.

Evaluation et gestion des risques

L'identification et l'analyse des risques relèvent de la responsabilité du Comité Exécutif du Groupe.

La Direction des Opérations suit plus spécifiquement les risques opérationnels, notamment les risques industriels et les risques liés aux matières premières à la sécurité et à l'environnement.

La Direction Juridique gère les risques juridiques du Groupe, notamment ceux liés à la propriété industrielle, et aux actions en responsabilité.

La Direction des Ressources Humaines s'assure de la bonne application des législations sociales locales, et du respect de nos valeurs.

La Direction Financière gère les risques liés aux activités financières du Groupe, en particulier la conformité des états financiers aux normes comptables locales, les risques de change, de taux, de liquidité, fiscaux et de fraude.

Les principaux risques identifiés sont le risque macroéconomique, le risque de crédit clients, les risques financiers (change, liquidité et contrepartie), la volatilité du cours des matières premières, ainsi que les risques fiscaux et douaniers. Ils sont recensés dans le chapitre concernant les facteurs de risques pages 115 à 122.

La prise en compte de l'exposition au risque fait partie intégrante des processus décisionnels et opérationnels.

Activités de contrôle

Dans le cadre du système qualité de DELFINGEN Industry, les processus de l'entreprise sont décrits. Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés. Dans le cadre de ce système, des audits sont organisés pour vérifier la conformité aux normes du Groupe. Des auditeurs qualifiés sont formés à cet effet. A ces audits internes s'ajoutent les certifications attribuées par les organismes externes, les clients et les fournisseurs.

Les activités de contrôle, conduites à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent sur des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction Générale.

Information et communication

Les informations issues des systèmes de gestion sont analysées et diffusées auprès des managers concernés qui disposent ainsi de tableaux de bord pour gérer leurs activités.

Chaque Directeur est responsable de son activité et de ses performances financières et opérationnelles, conformément au plan d'actions et au budget prévisionnel discutés et approuvés par le Conseil d'administration.

Le suivi et le contrôle des performances sont basés sur un processus de reporting. Dans ce cadre chaque société du Groupe prépare :

- Un reporting mensuel concernant l'ensemble des informations financières et opérationnelles (indicateurs RH, analyse du chiffre d'affaires, analyse des créances échues...);
- Un reporting mensuel sur la trésorerie réelle et prévisionnelle;
- Un cycle annuel budgétaire.

Ces éléments, définis au niveau du Groupe, sont consolidés et diffusés auprès du Comité Exécutif et des différents responsables. Ils constituent des outils essentiels dans le pilotage de l'activité du Groupe et dans le choix de ses orientations stratégiques. Ils permettent d'identifier, analyser et traiter toute dérive éventuelle au plus tôt.

La Direction Opérationnelle effectue une revue avec chaque Directeur de Site pour analyser l'évolution des résultats et de la performance du site, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle au niveau local et bimensuelle au niveau régional.

La Direction Financière, au travers du Contrôle de gestion, analyse et valide les reportings mensuels intégrés dans la consolidation.

Le Comité Exécutif se réunit chaque mois pour analyser l'évolution des résultats financiers et de la performance du Groupe, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle. Des revues supplémentaires sont également réalisées préalablement à chaque séance de travail du Conseil d'administration.

Pilotage du contrôle interne

Le système de contrôle interne est piloté conjointement par la Direction Générale « des services supports » et la Direction Générale « Industrielle » avec l'appui de la Direction Financière.

En 2014 a été créé un poste d'auditeur interne au sein de la Direction Financière afin de renforcer les processus du contrôle interne au sein du Groupe.

En accord avec le Comité d'audit, un plan pluriannuel de visite des filiales, basée sur l'analyse des risques généraux du Groupe et des risques spécifiques à chaque filiale, a été défini et mis en œuvre. Les constatations faites lors de ces missions font l'objet de recommandations aux entités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'action appropriés.

Des missions ponctuelles sur des problématiques spécifiques sont également mises en œuvre.

Enfin, l'audit interne est également amené à faire des recommandations sur l'amélioration des procédures et des standards financiers de gestion.

Les travaux et conclusions des missions de l'audit interne sont présentés aux réunions du Comité d'audit.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et états financiers consolidés

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces procédures sont mises en place au niveau local. Elle assure le suivi de l'évolution des normes et l'homogénéité des principes comptables et, en liaison avec le Contrôle de Gestion, un suivi régulier de la correcte traduction comptable des opérations.

La responsable de la consolidation a la responsabilité de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels selon les normes IFRS. Elle définit des instructions de clôture détaillées, comprenant notamment le calendrier de clôture, les mouvements de périmètre, le classement et les flux des principaux postes de bilan ainsi que le processus de réconciliation des transactions entre les sociétés du Groupe.

Des comptes sociaux et consolidés sont établis mensuellement dans des conditions similaires à celles des clôtures semestrielles et annuelles.

Le Contrôle de Gestion analyse la pertinence et la cohérence des informations reportées au niveau de chaque filiale, il mesure leur performance ainsi que la performance économique du Groupe. Il prépare une synthèse des indicateurs de gestion à l'attention de la Direction Générale. Les analyses effectuées portent notamment sur les ventes, les marges, le résultat opérationnel par zones géographiques et/ou marchés.

Les variations mensuelles sont analysées, ainsi que les écarts par rapport au budget. Ces éléments sont examinés mensuellement par le Comité Exécutif.

Cette organisation est complétée par les Commissaires aux comptes qui attestent au 30 juin et certifient au 31 décembre, les états financiers consolidés du Groupe. L'examen des états financiers des sociétés concourant à l'établissement des comptes consolidés est réalisé de manière concertée entre les Commissaires aux comptes de la société mère et les auditeurs locaux. Cette concertation se concrétise par l'envoi d'instructions d'audit, l'établissement et l'exploitation de questionnaires d'audit, l'envoi par les auditeurs locaux d'un rapport d'examen limité au 30 juin et d'un rapport d'audit au 31 décembre et d'une communication sur des points particuliers.

Les travaux d'audit des Commissaires aux comptes de la société mère sont enrichis par des visites réalisées, chaque année, sur plusieurs sites du Groupe.

Le Comité d'audit, créé le 25 juin 2010, assiste le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance afin que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

La Direction Financière du Groupe est en charge de concevoir et diffuser l'ensemble de la communication financière à destination des marchés financiers :

- Document de référence ;
- Communiqués à caractère financier ;
- Documents utilisés lors des rencontres avec les analystes financiers et investisseurs.

La conception du document de référence est coordonnée par la Direction Financière, revue par la Direction des Services Support et validée par le Conseil d'administration avec une forte contribution de la Direction Juridique. Sa rédaction fait appel à de nombreux intervenants, experts dans leur domaine et contribuant à la richesse et à la qualité des informations données.

Les informations financières communiquées sont systématiquement revues par la Direction des Services Support. Les annonces des résultats sont également revues par le Comité d'audit et le Conseil d'administration.